



ATELIER DE CONCERTATION

GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU DANS
LES SECTEURS N1-2 ET N1-3 DU PERIMETRE N'FIS

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Atelier multi-acteurs N°2

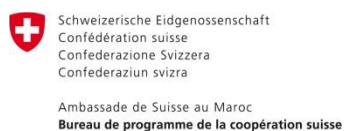
30 Janvier 2020

Auteurs : Abdessamad Hadri

Amar Imache

Lisode

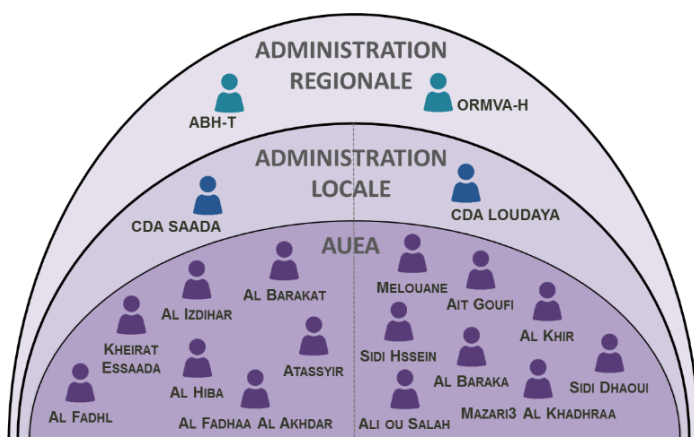
VERSION : Février 2020



RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Dans le territoire du N'Fis, les agriculteurs de la Grande Hydraulique en général, et particulièrement ceux des secteurs N1-2 et N1-3, souffrent d'un déficit notable de fourniture en eau de surface en raison des sécheresses récurrentes observées ces dernières années. Etant donné que cette situation entraîne impérativement le recours aux eaux souterraines déjà dans un état de surexploitation avancé, une dynamique collective qui vise l'usage économe et efficient des ressources en eau a été mise en place. Le projet de reconversion collective des périmètres irrigués en cours de mise en place par l'Office de Mise en Valeur Agricole du Haouz, présente une opportunité à la fois pour les agriculteurs et les gestionnaires concernés, pour arriver ensemble à des solutions permettant l'amélioration de la gestion de l'eau et garantir la durabilité de l'activité agricole. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la Déclaration Régionale de Marrakech pour l'Eau signée en 2018 et s'appuie sur davantage de dialogue et de concertation qui impliquent toutes les parties prenantes.

UNE CONCERTATION ENTRE AUEAs ET ADMINISTRATIONS POUR UNE GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU



En vue de réussir les efforts déployés en matière d'économie d'eau, l'objectif aujourd'hui est donc de créer un espace de concertation pour définir collectivement des règles de gestion, d'économie et de contrôle des eaux d'irrigation applicables à tous les agriculteurs dans les secteurs concernés. Cet espace de dialogue présente un intérêt certain pour les agriculteurs qui développeront ainsi une vision plus claire sur le devenir des AUEAs une fois les travaux

GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU

d'équipement achevés et qui participeront d'autant plus dans la distribution et la gestion de l'eau.

LA FINALITÉ : UN CONTRAT DE GESTION PARTICIPATIVE

Le contrat de gestion participative constitue l'outil idéal pour mettre en œuvre des actions concrètes garantissant l'engagement des agriculteurs d'une part, et des gestionnaires concernés d'autre part. Il peut couvrir à la fois des aspects organisationnels des AUEAs (p.ex. développement des activités, mécanismes d'échange, fédération, ...), la définition des mécanismes de participation des usagers à la gestion et au contrôle de la ressource, la mise en place d'incitations aux bonnes pratiques d'économie d'eau, ou encore la réalisation d'études approfondies et de programmes d'encadrement des agriculteurs ciblés et préalablement identifiés.

Ce document est le compte-rendu de la seconde étape de la concertation multi-acteurs (Présidents des AUEAs concernées et différentes administrations) afin de d'identifier collectivement les mesures à prendre pour faire évoluer la situation du manque d'eau dans le N'Fis et identifier les premières orientations qui vont constituer le corps d'un CGP.

PRINCIPAUX RESULTATS DE LA RENCONTRE

La rencontre a débuté par un mot de bienvenue à deux voix : Madame Mounia BENGHANEM de l'ABHT et Monsieur Adnan FRIRIKA de la GIZ. Au total, 35 personnes ont participé à cet atelier. En plus des présidents des 19 AUEA, plusieurs agents de l'ORMVAH dont les deux directeurs des CMV Saada et Loudaya, deux agents de l'ABHT, un agent de l'ONCA ainsi que deux observateurs du BET en charge de la mise en œuvre de l'école au champ « gestion des eaux d'irrigation ». On note également la présence d'un observateur de la DRPE, Monsieur Abdelmounaim EL HADDARI qui assisté à l'atelier dans son intégralité.



Simulation du fonctionnement du réseau de distribution des eaux de surface et problématiques types

La parole a été donnée d'entrée aux agents de terrain de l'ORMVAH afin de simuler sommairement le fonctionnement du réseau et les problématiques « types » qu'ils rencontrent. Il a été jugé utile de faire cette étape, lors de la rencontre précédente, avant d'aller plus loin, dans le but de permettre aux présidents des AUEA de voir collectivement le fonctionnement du réseau, les problèmes rencontrés et ainsi être au même niveau de connaissance pour faciliter la compréhension mutuelle des mesures potentielles à mettre en place dans le cadre du CGP.

Les différents points soulevés par cette simulation peuvent être résumés comme suit :

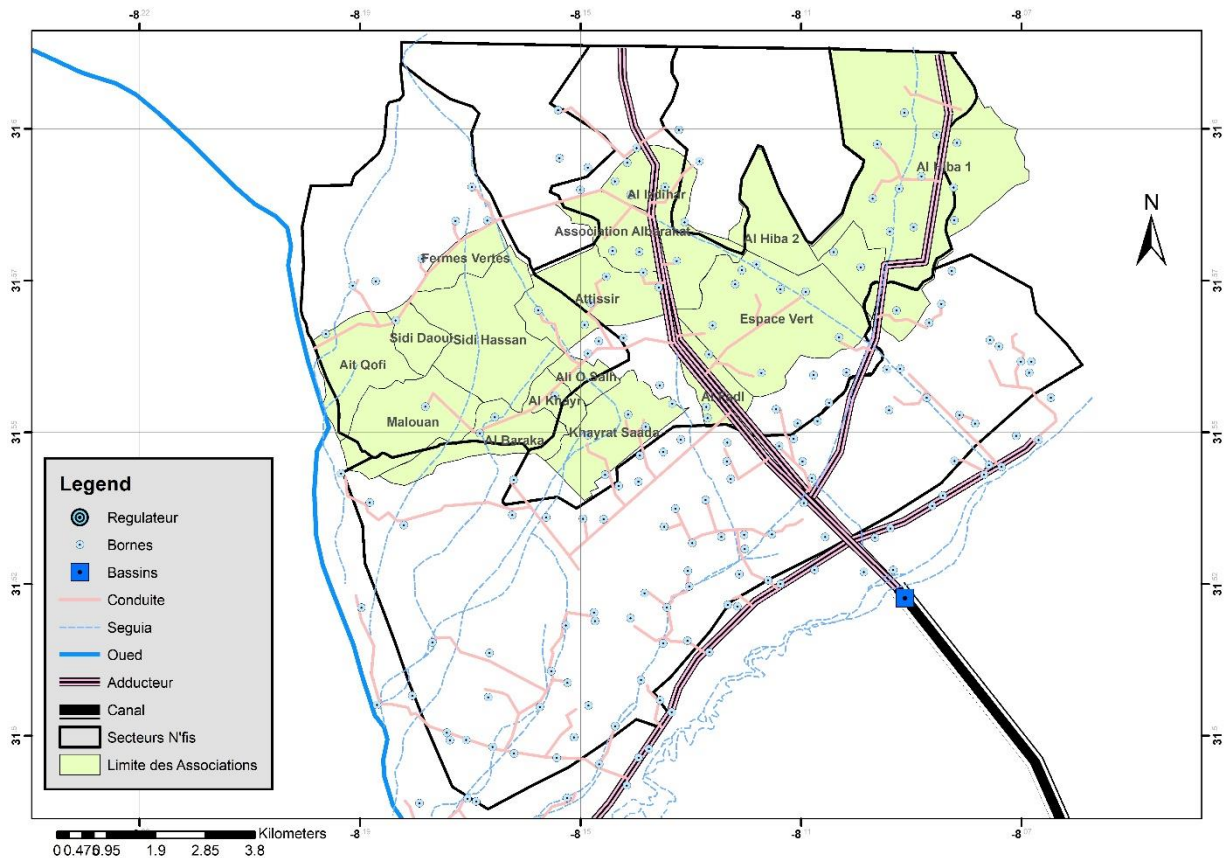
- Réseau de distribution vétuste et dysfonctionnel par endroits et les causes sont multiples :
 - Les fuites récurrentes (pertes importantes et délais de réparation plus ou moins longs selon le type et la taille des conduites) ;
 - Le colmatage des canalisations par les résidus et les matériaux qui s'introduisent dans les tuyaux à l'endroit des casses ;

- La chute de pression au niveau des parcelles quand plusieurs agriculteurs irriguent au même temps sur une même ligne ;
 - L'eau chargée en matière en suspension issue des dépôts de fin de campagne précédente dans les conduites (entraînant plusieurs problèmes au niveau de l'irrigation à la parcelle : colmatage de filtres du système goutte-à-goutte, pannes fréquentes des compteurs et des programmeurs au niveau des bornes...
- Opérations de maintenance et de réparation de certains tronçons problématiques qui durent depuis longtemps ;
 - Manque des moyens financiers pour accélérer le renouvellement du réseau ;
 - Capacité de stockage limitée au niveau des réservoirs situés à l'amont du réseau de distribution (bassin 520), ce qui limite la capacité de l'ORMVAH à satisfaire toutes les demandes ;
 - Pannes et dysfonctionnement des bornes et des appareils d'irrigation sous pression ;
 - Faible cadence de nettoyage des filtres au niveau des bassins de stockage en amont ;
 - Prise d'eau illicite à travers des piquages ou des fraudes aux compteurs (ce problème reste limité et ne peut pas être considéré comme un phénomène généralisé) ;
 - Inaccessibilité de certains sites pour effectuer des réparations à cause de la récupération « illégale » des terres par les propriétaires qui ont été initialement expropriés et dédommages au profit de pistes d'accès pour les engins ;
 - Absence de moyens modernes de gestion et recours aux moyens humains traditionnels pour la gestion des bornes (aiguadier, agent des CMV,...) ;
 - Absence d'initiatives pour une implication plus active des agriculteurs dans la gestion des équipements à l'extérieur des parcelles.





Certains points mentionnés ici ont soulevé de vives émotions, colère et inquiétudes chez certains présidents d'AUEA qui ont exprimé leur crainte de donner une mauvaise image des agriculteurs du N'Fis. Par ailleurs, une compréhension mutuelle de cette situation est un préalable nécessaire à la mise en place d'actions conjointes dans le cadre du CGP visé par la présente démarche. Ainsi, la discussion ayant suivie cet exercice a permis de mettre en évidence plusieurs recommandations collectives visant l'amélioration du réseau de surface.



Carte du Réseau d'irrigation dans l'espace concerné par les AUEAs des secteurs N1-2 et N1-3 en reconversion collective

Recommandations collectives pour l'amélioration du réseau de surface

- Le renouvellement des conduites de gros diamètre (mais cela pose la question des moyens financiers)
- L'adoption de technologie modernes pour la distribution de l'eau à distance
- La mise en place d'une facturation collective (cette mesure nécessite deux préalables : la confiance entre toutes les parties et le fait que les pistes pour accéder aux équipements soient acceptées/respectées par les expropriés et entretenues par l'office)
- La compréhension du fonctionnement du réseau et des enjeux associés par l'ensemble des agriculteurs
- La mise en place d'un numéro vert pour informer directement l'office des fuites éventuelles
- La mise en place de nouveau réservoirs de stockage pour mieux répondre à la demande (là aussi la question du financement se pose en premier lieu)
- L'augmentation du nombre de contrôleurs sur le terrain
- La mise en place de l'auto-contrôle par les usagers (le règlement intérieur des associations le stipule déjà, mais cet auto-contrôle doit être accompagné de la présence de l'administration)

Résultat des suggestions de mesure répondant aux enjeux

Les participants ont passé en revue l'ensemble des 4 axes identifiés et validés lors des étapes précédentes, afin d'identifier collectivement des pistes de mesures concrètes, réalistes et efficaces, pouvant permettre de dépasser partiellement ou totalement le problème concerné. Les premières pistes identifiées précédemment ont été présentées en premier, avant de les compléter.

MESURES POUR UN MEILLEUR USAGE DES EAUX DE SURFACE



Les principales mesures discutées concernant les améliorations potentielles touchant aux eaux de surface peuvent être résumées comme suit :

- Mise en place de subventions ou de mesures compensatoires pour l'économie d'eau (mesure controversée car non prévue par la loi au Maroc)
- Mise en place de mécanismes de rétributions financières au profit des AUEA contre certains services rendus (relever les compteurs, réparer certaines fuites ou casses...)
- Transfert d'une partie des redevances de l'ORMVAH vers les AUEA pour une implication directe dans la gestion (mesure controversée car la loi ne le permet pas aujourd'hui au Maroc)

- Faire une doléance collective (que peut relayer l'ORMVAH) auprès du Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts pour réviser la loi qui régit les AUEA afin de l'actualiser et de répondre aux attentes actuelles des AUEA en termes de missions (notamment la dimension financière aujourd'hui très restrictive qui ne laisse pas de marge de manœuvre aux AUEA)
- Mise en place d'une planification collective pluriannuelle intégrant les eaux de surface et les eaux souterraines (mesure nécessitant une réflexion large et approfondie)
- Création d'une fédération rassemblant les 19 AUEA
- Généralisation des contributions financières (même symboliques) pour les adhérents des AUEA
- Mise en place de la facturation collective : ORMVAH → AUEA puis AUEA → adhérents
- Recherche de moyens pour construire des locaux pour les AUEA (mesure controversée car non réaliste pour certains)
- Mise en place de réunions régulières entre les présidents des AUEA et l'ORMVAH pour la programmation de la distribution de l'eau
- Mise en place de réunions mensuelles entre les présidents des AUEA et l'ORMVAH autour de l'eau disponible (définir sa répartition et gérer les crises)
- Mise en place d'un dispositif suffisamment grand pour la collecte des eaux pluviales (la question de l'endroit se pose cependant pour cette mesure)
- La réutilisation des eaux usées traitées
- L'accélération de la reconversion au goutte-à-goutte dans les zones non encore programmées pour baisser la pression sur les ressources globalement
- Mesure en cours : Test de la méthode IRR (Initiative à Résultat Rapide) pour accélérer le traitement des dossiers des agriculteurs souhaitant bénéficier de l'aide à la reconversion au goutte-à-goutte.



MESURES POUR UN MEILLEUR USAGE DES EAUX SOUTERRAINES



Les principales mesures discutées concernant les améliorations potentielles touchant aux eaux souterraines peuvent être résumées comme suit :

- Mise en place de compteurs sur l'ensemble des puits et forages (cette mesure est controversée du fait du nombre important des points d'eau et de la crainte des agriculteurs de devoir payer les compteurs et l'eau)
- La sensibilisation du public par l'ABHT sur les enjeux et l'importance des eaux souterraines
- La mise en place d'un plan de cultures subventionné selon l'eau disponible
- L'octroi d'autorisations de creusement par l'ABHT pour des forages collectifs
- La déclaration et le recensement de l'ensemble des points d'eau pour connaître leurs caractéristiques et leurs usages (des informations peuvent être récupérées auprès des sociétés en charge d'installer les systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte qui disposent d'éléments importants dans ce sens)
- L'actualisation des études techniques et scientifiques sur la situation de la nappe
- La mise en place de nouveaux piézomètres (seuls 3 existent dans la zone) pour affiner les connaissances et le suivi de l'usage de la nappe
- L'ouverture d'une nouvelle période de régularisation des puits et forages illicites par l'ABH.

MESURES CONTRE LES PRATIQUES AGRICOLES INADAPTEES AU MANQUE D'EAU



Les principales mesures discutées concernant les améliorations potentielles touchant aux pratiques agricoles peuvent être résumées comme suit :

- Mesure en cours : Les différentes sessions de formation pratiques et thématiques au champ (menées par l'ORMVAH et la DRCA)
- Mesure en cours : Les différentes sessions d'école au champ Irrigation (menées par l'appui de la GIZ dans le cadre de la convention spécifique entre l'ABHT, la DRA et la DRCA)
- La mise en place d'indicateurs de suivi



MESURES POUR AMELIORER L'EFFICIENCE D'USAGE DE L'EAU A LA PARCELLE



Les principales mesures discutées concernant les améliorations potentielles touchant à l'efficacité d'usage de l'eau agricole à la parcelle peuvent être résumées comme suit :

- Mesure en cours : Les différentes sessions de formation pratiques et thématiques au champ (menées par l'ORMVAH et la DRCA)
- Mesure en cours : Les différentes sessions d'école au champ Irrigation (menées par l'appui de la GIZ dans le cadre de la convention spécifique entre l'ABHT, la DRA et la DRCA)
- Accélération de la mise en place des deux mesures ci-dessus
- La facilitation d'utilisation pour les agriculteurs des données météorologiques produites par les CMV (les convertir en besoins en eau, mais ça reste difficilement personnalisable)
- Le renforcement et le maintien du conseil agricole de façon régulière.



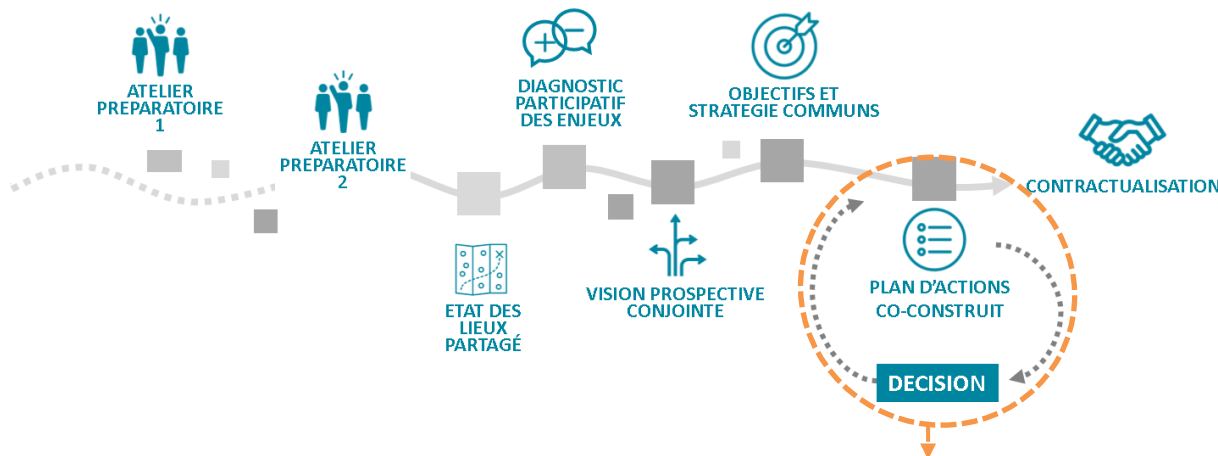
CATEGORISATION DES MESURES IDENTIFIEES

Améliorer la planification de la distribution des eaux d'irrigation	Mettre en place des réunions régulières entre les présidents des AUEA et l'ORMVAH pour : <ul style="list-style-type: none"> - programmer la distribution de l'eau en début de campagne agricole - suivre les prévisions et adapter les quantités allouées à l'ORMVAH - gérer les crises et conflits liés à la répartition de l'eau
	Mettre en place une planification collective pluriannuelle intégrant les eaux de surface et les eaux souterraines
	Réfléchir à la réutilisation des eaux usées traitées dans l'agriculture
Tarification et financement	Mettre en place des subventions ou de mesures compensatoires pour encourager les économies d'eau (mesure controversée) Exemple : mettre en place un plan de cultures subventionné adapté aux quantités d'eau disponible
	Mettre en place des mécanismes de rétributions financières au profit des AUEA contre certains services rendus (relever les compteurs, réparer certaines fuites ou casses...)
	Généraliser des contributions financières (même symboliques) pour les adhérents des AUEA
	Mettre en place une facturation collective : l'ORMVAH facture chaque AUEA, les AUEA facture leurs adhérents
	Transférer une partie des redevances de l'ORMVAH vers les AUEA pour une implication directe dans la gestion (mesure controversée)
(Re)mise en état des infrastructures de collecte et de distribution de l'eau	Tester la méthode IRR (Initiative à Résultat Rapide) pour accélérer le traitement des dossiers des agriculteurs souhaitant bénéficier de l'aide à la reconversion au goutte-à-goutte
	Mettre en place un dispositif collectif de collecte des eaux pluviales
	Renouveler les conduites de distribution de gros diamètre
	Mettre en place de nouveaux réservoirs de stockage pour mieux répondre à la demande
Amélioration du suivi, du pilotage et du contrôle de l'utilisation des ressources en eau	Mettre en place un numéro vert pour informer directement l'ORMVAH des fuites éventuelles
	Actualiser les études techniques et scientifiques sur l'état de la nappe
	Mettre en place des compteurs sur l'ensemble des puits et forages (mesure controversée)
	Adopter des technologies modernes de pilotage à distance de la distribution de l'eau
	Mettre en place un réseau de nouveaux piézomètres
	Ouvrir une nouvelle période de régularisation des puits et forages illicites par l'ABH
	Déclarer et recenser l'ensemble des points d'eau
	L'octroi d'autorisations de creusement par l'ABHT pour des forages collectifs
Augmenter le nombre de contrôleurs de l'ORMVAH sur le terrain	
Renforcement des connaissances des usagers	Mettre en place des mécanismes de contrôle des règles de gestion de l'eau par les usagers (autocontrôle)
	Sensibiliser le public sur les enjeux et l'importance des eaux souterraines
	Bénéficier des sessions de formation pratiques et thématiques au champ menées par la DRCA-MS et l'ORMVAH
	Bénéficier des sessions d'école au champ sur l'Irrigation menées par l'ABHT, la DRCA-MS et l'ORMVAH, avec l'appui de GIZ
	Maintenir et renforcer le conseil agricole de façon régulière
Sensibiliser l'ensemble des agriculteurs au fonctionnement du réseau et aux enjeux associés	
Mettre en place un système de suivi de cette capacitation (avec indicateurs)	

	Faciliter aux agriculteurs l'utilisation des données météorologiques produites par les CMV
Fonctionnement des AUEA	Créer une fédération rassemblant les 19 AUEA
	Construire des locaux pour les AUEA (mesure controversée)
	Faire une doléance collective auprès du Ministère de l'agriculture pour réviser la loi qui régit les AUEA afin de l'actualiser et de répondre aux attentes actuelles des AUEA en termes de missions (dimension financière en particulier)

Remarque : Parmi les actions présentées, une partie d'entre elles peuvent être réalisées à **court terme** et incluses dans le plan d'actions en tant que tel. Une autre partie des actions renvoie à des questions de révision de la loi notamment, et sont envisageables à **une échelle de temps plus importante**. Pour autant, elles devraient être intégrées au plan d'actions du CGP dans une catégorie « **recommandations** » ou « **actions à long terme** ». Cela permettrait de conserver une trace écrite pour laquelle les acteurs s'engagent (même partiellement), de façon à ce que ça puisse alimenter des réflexions à un niveau régional ou national. Aussi, la faisabilité de ces actions pourrait être revue chemin faisant, ou à l'occasion de la révision du plan d'actions.

PROCHAINES ETAPES



L'ensemble des mesures et pistes d'actions collectives identifiées à cette étape et partagées par les présidents des AUEA et les différentes parties prenantes institutionnelles concernées par le N'Fis, ouvrent la voie pour la dernière étape de cette démarche. Sur la base de ce travail, un prochain atelier sera organisé dans les semaines à venir, afin de construire collectivement un plan d'actions clair, identifiant les actions à faire figurer dans le CGP, les rôles et responsabilités de chaque partie prenante pour chacune des actions, ainsi que les moyens humains, financiers et matériels à mobiliser pour les réaliser.

Cette prochaine étape aboutira à l'ossature du 1^{er} CGP N'Fis, qu'il conviendra de mettre en forme, de partager et de valider avant le processus formel de signatures des parties concernées.